



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Élaboration du PLUi

V2.2 ajustée du 12 février 2025 intégrant les remarques

Elaboration du PLUi du Haut-Jura Saint-Claude - PADD -
Document support au débat

SOMMAIRE

1) PRÉAMBULE	p.2
2) INTRODUCTION	p.3
3) LA PHILOSOPHIE GÉNÉRALE	p.6
4) OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN	p.9
5) AXES DU PADD	p.10
LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE	p.10
• Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers • Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques • Paysages • Développement des énergies renouvelables, réseaux d'énergie	
UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER	p.25
• Aménagement • Équipements • Urbanisme • Habitat • Transports et déplacements • Développement des communications numériques	
UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE	p.34
• Développement économique • Équipement commercial • Agriculture • Tourisme • Loisirs	

PRÉAMBULE

Contenu et portée juridique du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de Haut-Jura Saint-Claude fixe les orientations générales portées à l'échelle de la communauté de communes. Il traduit une vision politique et sociale du territoire pour les 10 prochaines années.

Son contenu est défini par l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme. Celui-ci doit définir :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2° Les orientations générales concernant :

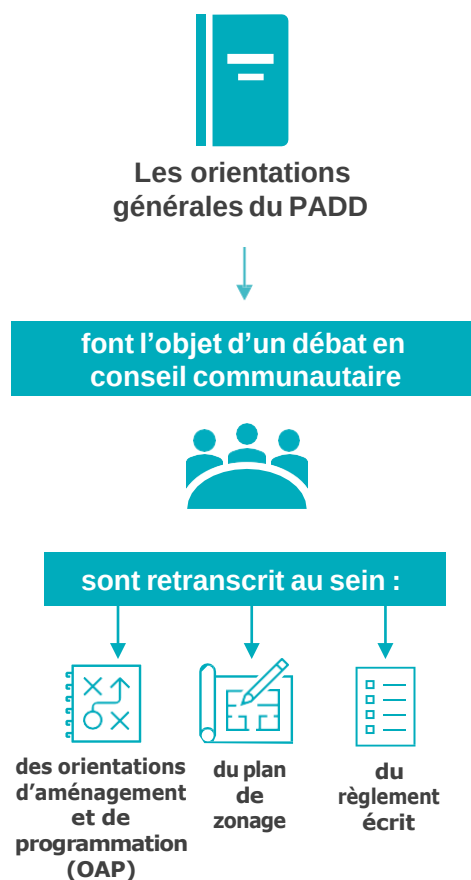
- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- les réseaux d'énergie,
- le développement des énergies renouvelables,
- le développement des communications numériques,
- l'équipement commercial,
- le développement économique et les loisirs

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.

Le PADD est transcrit au sein du dispositif réglementaire composé :

- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- du plan de zonage (règlement graphique),
- du règlement écrit.



INTRODUCTION

Le territoire de Haut-Jura-Saint-Claude

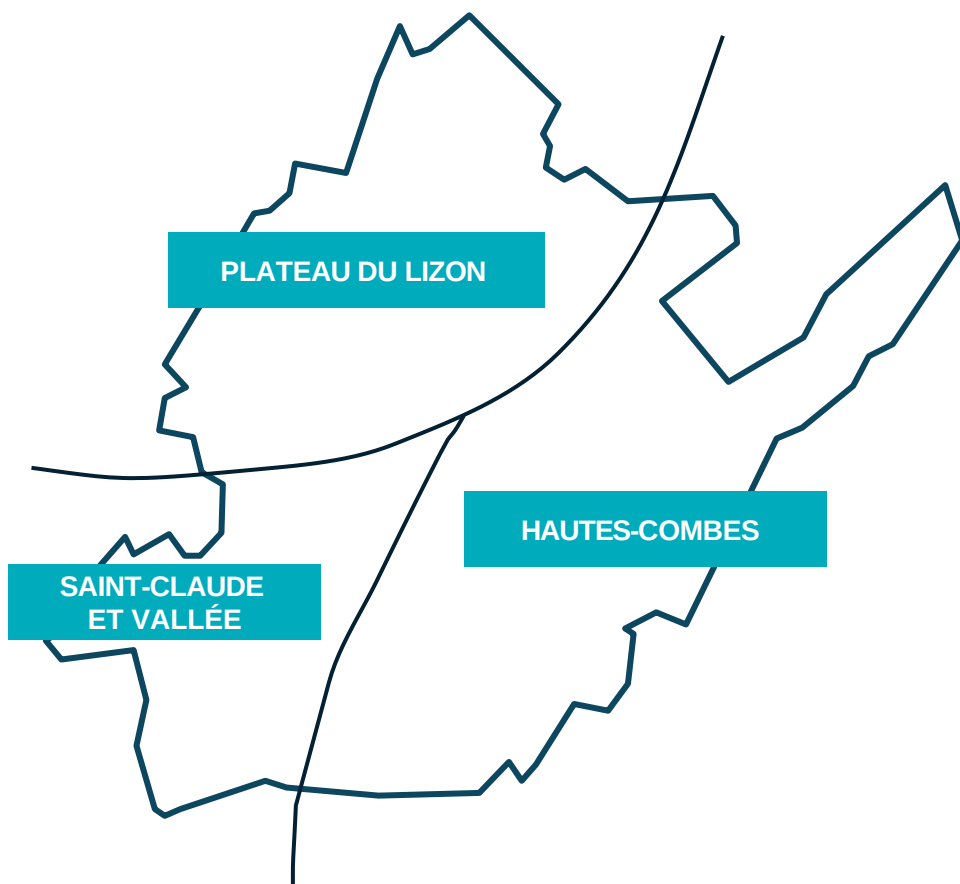
La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC) est un regroupement de 22 communes dans le département du Jura. Créée en 2011 suite à la fusion des Communautés de Communes de Val de Bienne, du Plateau du Lizon et des Hautes-Combes, elle couvre un territoire varié, allant de la montagne aux vallées, et abrite environ 20 000 habitants.

Ensemble les trois communautés forment un territoire cohérent plus vaste mais gardant toutefois une taille humaine et des identités propres à chacun. L'objectif de la CCHJSC est de faire avancer le territoire sur des projets communs.

Cette diversité topographique donne au territoire son caractère, sa richesse de par sa complémentarité et son identité propre :

- **Les Hautes-Combes** : un secteur montagneux, véritable territoire de vie pour les amateurs de sports de nature et de grands espaces préservés.
- **Saint-Claude et la vallée** : un secteur au centre du territoire, qui dispose d'atouts indéniables en termes de patrimoine historique, offre culturelle, commerciale et artisanale et de santé.
- **Le plateau du Lizon** : un secteur de moyenne montagne dynamique présentant des équipements et services et qui valorise les savoir-faire et l'artisanat, propose des sports de pleine nature et événements, animations.

En résumé, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est un territoire attractif qui allie préservation de l'environnement, qualité de vie, et développement économique. Elle offre à ses habitants et à ses visiteurs un cadre de vie exceptionnel et un large éventail d'activités.



INTRODUCTION

Le PADD : fruit d'un travail commun

Pour parvenir à l'écriture d'un projet d'aménagement et de développement durables approprié, reflet des volontés de chacun tout en relevant les défis de l'aménagement de demain, un long travail de concertation, d'échanges, a été mené.

- **En collaboration avec les habitants** : sous forme de réunions publiques et d'ateliers de travail, sur la réponse aux besoins, où chacun a pu s'exprimer sur les priorités pour l'avenir du territoire.
- **Autour d'un projet de territoire**, qui a fait intervenir les techniciens de la communauté de communes, et les élus.
- De manière plus institutionnelle à travers les travaux de **révision de la charte du parc naturel régional** où les idées de transition et d'adaptation du territoire aux changements et aux enjeux de demain ont été largement partagées.
- Entre élus à une échelle élargie à travers la **révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays du Haut-Jura**, c'est-à-dire les 4 communautés de communes de la Grandvallière, Haut-Jura Arcade, Station des Rousses, et la CCHJSC.
- En lien étroit avec les élus des 22 communes du Haut-Jura Saint-Claude : grâce notamment à des **ateliers de co-construction du PADD entre élus, techniciens et les personnes publiques associées**, visant à traduire dans le PADD des ambitions à toutes les échelles.



Le PADD de Haut-Jura Saint-Claude, pour un territoire d'avenir

Il résulte de ces mois de travail et de débats, un projet d'aménagement et de développement durables qui concilie la protection de l'environnement et des paysages, la mise en valeur de l'identité du Haut-Jura, la réponse aux besoins des habitants et l'attractivité du territoire pour les touristes, et les enjeux de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit d'un projet unique, pour un territoire singulier, où chacun peut y trouver sa place.

LA PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

L'ossature du PADD

Les trois axes retenus traduisent transversalement une volonté commune à l'ensemble des acteurs qui ont œuvré à l'écriture de ce projet, à savoir veiller au « bien-vivre » des habitants du territoire, dans tous ses aspects : habitat, agriculture, paysage, environnement, commerces, équipements, développement économique, et bien accueillir en matière d'attractivité touristique...

**UN DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE
SUR DES SAVOIR-FAIRE
RECONNUS, ÉQUILIBRÉ,
DIVERSIFIÉ ET
COMPLÉMENTAIRE**



**LA SINGULARITÉ D'UN
TERRITOIRE DE NATURE
PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ
FORTE**

Thèmes abordés :
Protection des espaces naturels,
agricoles et forestiers,
préservation ou remise en bon
état des continuités écologiques,
paysages, développement des
énergies renouvelables, réseaux
d'énergie



Thèmes abordés :
Développement
économique, équipement
commercial, agriculture,
tourisme, loisirs

**UNE QUALITÉ DE VIE
PRIVILÉGIÉE ET À
PRÉSERVER, UNE
DEMOGRAPHIE À
STABILISER**



Thèmes abordés :
Aménagement,
équipement, urbanisme,
habitat, transports et
déplacements,
développement des
communications
numériques



LA PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

L'ossature du PADD

Les trois axes retenus traduisent transversalement une volonté commune à l'ensemble des acteurs qui ont œuvré à l'écriture de ce projet, à savoir veiller au « bien-vivre » des habitants du territoire, dans tous ses aspects : développement économique, habitat, agriculture, paysage, environnement, commerces, équipements,, et bien accueillir en matière d'attractivité touristique...

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE

Un territoire productif et actif : un développement économique à accompagner

L'industrie est un moteur économique déterminant et historique dans le Haut-Jura, fort d'un savoir-faire d'abord artisanal, et une qualité ouvrière ancrée.

L'industrie, notamment de la plasturgie en lien avec la dynamique d'Oyonnax et de la lunetterie, du jouet, et du décolletage, est également présente et contribue au dynamisme économique du territoire. Cette industrie historique a été appropriée aux contraintes saisonnières, aux ressources du territoire ou encore à son relief. Le territoire se doit de consolider la stratégie d'accueil et d'écoute des entreprises industrielles et artisanales pour les conforter, et assurer leur développement qui fait vivre le territoire.

15 % du territoire est agricole, permettant la production de lait et de fromage, de valoriser les produits locaux et gastronomique de renommée, à forte valeur ajoutée. Malgré une faiblesse de la filière sylvicole, l'activité sylvicole quant à elle permet notamment d'exploiter une partie de la forêt, et des bois eux aussi qualifiés d'AOC pour leur grande qualité. L'activité industrielle est quant à elle dynamique et pourvoyeuse d'emplois qualifiés.

Enfin, le tourisme est un pilier de l'économie locale. Les paysages naturels, les activités de plein air et le patrimoine culturel et gastronomique attirent de nombreux visiteurs permettant aussi de maintenir le commerce de proximité, y compris dans les villages. À l'image de la ligne ferroviaire des Hirondelles qui traverse le Jura de part en part, le Haut-Jura se découvre de plus en plus en itinérance. Bien que les Hautes Combes soient tournées vers les activités nordiques, la communauté de communes accompagne les indispensables adaptations liées aux changements climatiques pour un tourisme 4 saisons, et la qualité d'accueil autour des nombreux gîtes et centres de vacances afin que cette terre de montagne demeure une terre de sensation, d'expériences, et d'aventures.



LA PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE

Intégralement logé au cœur du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, et 100 % couvert par la loi montagne en termes d'urbanisme, le Haut-Jura Saint-Claude ne laisse pas indifférent. Réputé pour sa nature préservée, ses paysages variés de grande qualité : vastes combes et plateaux entrecoupés de vallées, espaces naturels et forestiers qui composent près de 80 % du territoire, lacs, rivières et torrents, cascades et canyon, belvédères spectaculaires : de nombreux sites sont des pépites à valoriser. La faune et la flore sont riches d'une biodiversité remarquable : la préservation de cet environnement est une évidence qu'il est indispensable de protéger à travers le PLU. Fort d'une histoire millénaire, Saint-Claude, « capitale » du Haut Jura, fut fondée il y a 1 500 ans, le territoire possède un riche patrimoine historique et artisanal. On y trouve plusieurs villages pittoresques, des sites paysagers remarquables, ainsi que des savoir-faire traditionnels et ancestraux tels que la fabrication de pipes, la tournerie ou la taille de pierres précieuses. De cette histoire découle également un patrimoine architectural diversifié puisque de nombreux villages et bâtiments témoignent de ce passé. Les Haut-Jurassiens véhiculent cet attachement à la préservation de l'environnement, à l'authenticité du territoire, aux valeurs de respect de la nature.



LA PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER, UNE DYNAMIQUE À STABILISER

Le Haut-Jura Saint-Claude offre un cadre de vie paisible et de qualité, loin de l'agitation des grandes villes. Le Haut-Jura Saint-Claude permet un espace de vie et une liberté précieuse.

Le territoire dispose de services nécessaires à la vie quotidienne : commerces, écoles, équipements sportifs et culturels, répartis sur le territoire, et polarisés sur des villes et villages plus importants en matière démographique. L'objectif étant que chacun puisse satisfaire ses besoins tant sur les plans sociaux et économiques que culturel et sportif. Le territoire est agréable à vivre au regard de ses grands espaces naturels et de sa vie sociale riche.

Le caractère montagnard et l'éloignement relatif des métropoles permet néanmoins au territoire de développer une offre culturelle riche toute l'année. La communauté de communes a connu une phase de déprise démographique liée à la fermeture de sites industriels, ce qui se traduit par un enjeu important en matière de politique d'aménagement et de valorisation des logements vacants. Cette valorisation s'inscrit aussi dans une démarche d'amélioration thermique et de développement durable en préservant les ressources naturelles, et en développant les énergies renouvelables vers d'avantage d'autonomie énergétique.



OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

La loi Climat et résilience du 24 août 2021 marque un tournant dans l'engagement contre le réchauffement climatique. Elle se traduit directement dans la communauté de communes à travers la lutte contre l'artificialisation des sols auquel le territoire adhère.

- Limiter l'artificialisation des sols et la consommation foncière en s'inscrivant dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette des sols 2050, y compris dans les enveloppes urbaines
- Privilégier la reconquête des friches
- Au sein des bourgs et villages, donner priorité aux sites pouvant accueillir de petites opérations de renouvellement urbain, dans le respect de l'intégration architecturale
- Reconquérir les logements vacants en mettant en place des mesures incitatives,
- Poursuivre et encadrer la réhabilitation de l'habitat ancien
- Encadrer les changements de destination de bâtiments existants

Limiter l'étalement urbain au strict nécessaire

- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers uniquement aux besoins recensés, dans la limite fixée par le SCOT.
- Localiser la majorité des zones d'extension en continuité des polarités existantes pour consolider la structure territoriale.
- Favoriser la cohabitation entre activités agricoles et zones résidentielles en créant des zones de transition végétalisées, et en maîtrisant l'étalement urbain.

Quelles sont les composantes de la consommation d'espace du PLUi ?



Zones urbanisées entre 2021 et 2025 – Date de référence du SCOT/MOS
« Coups partis » réalisés ou en cours de réalisation ayant entraîné une réduction des espaces considérés comme naturels ou agricole au MOS

+



Zone agricoles et naturelles au MOS comprises dans les zones urbaines (U) du PLUi (dents creuses)

+



Zones à urbaniser (AU) du PLUi

Prendre en compte les chiffres présentés dans le Projet d'Aménagement Stratégique. Bien rappeler qu'il y'a deux formes d'armatures territoriales qui représenteront des consommations : L'économie et l'habitat (équipements inclus)



HABITAT



EQUIPEMENTS



ECONOMIQUE

Le SCOT du Pays du Haut-Jura en cours de révision fixe une enveloppe de consommation d'ici à 2047. L'objectif du PLUi, à l'échelle des 22 communes, à inscrire obligatoirement dans le PADD, devra être compatible avec le SCOT. Il en va de la légalité du document.

À noter également que les chiffres de consommation d'espaces naturels et agricoles comprennent :

- Les zones déjà urbanisées entre 2021 et 2025,
- Les zones agricoles et naturelles au mode d'occupation du sol (MOS) comprises dans les enveloppes des zones urbaines de chaque ville et village,
- Les zones AU du PLUi.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS, ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE



Développement économique

Structurer le foncier économique en s'appuyant sur les filières historiques

- Conforter le rayonnement des entreprises locales et accompagner leur développement sur site.
- Soutenir les filières locales et leurs activités supports, dans leur positionnement national et international en lien avec les bassins économiques Oyonnaxiens, Gessiens... etc.
- Renforcer les formations pour répondre aux besoins de compétences dans les filières locales et pour répondre aux exigences écologiques.
- Planifier la requalification et l'optimisation du foncier économique existant en parallèle de la création de nouvelles zones stratégiques.
- Réserver le foncier économique d'avenir pour répondre aux besoins et sollicitations et accueillir des activités industrielles et artisanales. Donner la priorité aux sites économiques bien desservis en infrastructures routières départementales.

Conjuguer l'activité économique et les enjeux environnementaux en apportant un soin particulier aux zones d'activités en s'inspirant de la démarche « nature en ville » par exemple

- Pour les projets de zones d'activités économiques en développement, mettre en œuvre des orientations fortes en matière d'insertion dans le paysage, et de qualité environnementale.
- Concevoir des sites d'activités attractifs sur le plan architectural et environnemental : gestion écologique des eaux pluviales sur site, performance énergétique du bâti, végétalisation tout en développant les énergies renouvelables sur les sites artificialisés.
- Favoriser la mutualisation des aires de stationnement vers une optimisation du foncier en intégrant le développement des transports en commun, de covoiturage ou de mobilités douces.
- Viser la reconversion des friches d'activités vers de l'économie, ou toute autre fonction, en assurant une part de renaturation.
- Adapter l'offre résidentielle avec l'offre économique dans un contexte d'accueil de nouvelles entreprises.



UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS, ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE



Développement économique

Tirer parti des atouts du territoire en matière de développement économique

- Renforcer l'image du territoire en se basant sur son passé, son histoire industrielle, ses savoirs faire et son tissu économique.
- Consolider les activités structurantes en place sur le territoire.
- Favoriser l'implantation d'entreprises notamment industrielles, artisanales et de services au sein des espaces encore libres, et en reconversion des friches existantes selon les besoins exprimés sur un rapport d'opportunité.
- S'appuyer sur la couverture fibre du territoire pour développer de nouveaux métiers.

Accompagner l'évolution de l'économie pour sa compétitivité

- Valoriser les ressources du territoire pour diversifier les activités économiques.
- Encourager l'entrepreneuriat et l'innovation locale pour générer de nouvelles opportunités d'emploi et stimuler l'économie locale.
- Etudier les opportunités de développement de la filière bois pour le bois d'œuvre, les matériaux d'isolation, et le bois énergie, favorisant ainsi l'économie circulaire locale qui s'appuie sur une importante ressource locale.
- Mettre en place des formations pour les métiers liés à la gestion forestière et à la transformation du bois.
- Conforter les filières agricoles en place, au regard des changements climatiques et de l'évolution des pratiques. Permettre des capacités foncières pour une agriculture diversifiée



UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS, ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE



Développement économique

Maintenir une activité économique pérenne tout en préservant les richesses locales

- Valoriser les ressources humaines, naturelles et patrimoniales du territoire pour diversifier les activités économiques et ainsi limiter la dépendance à certains secteurs tout en répondant aux besoins locaux.
- Reconvertir et valoriser les friches industrielles pour un appui nouveau à l'économie du territoire, tout en préservant leurs caractères historiques.
- Développer l'accès aux formations professionnelles et valoriser les savoir-faire locaux.
- Développer les liens entre les entreprises et les établissements de formation et recherche, les clusters, les pôles de compétitivité locaux, régionaux et transfrontaliers.
- Développer une stratégie ciblée pour accompagner des entreprises sur le territoire autour de certaines filières spécifiques à l'image de la taille de pierres précieuses, la plasturgie, et l'artisanat d'art ect...
- Poursuivre le développement des pôles d'activités économiques tout en soutenant la création d'emplois.



UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS, ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE



Commerces



Maintenir la polarité commerciale de la ville-centre de Saint-Claude ainsi que les commerces et services des communes, tels que définis par l'armature territoriale du SCOT, selon les spécificités, les besoins et les opportunités

- Structurer l'armature commerciale à partir de l'armature territoriale.
- Maintenir l'attractivité des commerces de proximité et améliorer ses possibilités de développement, en privilégiant leur implantation dans les bourgs structurants.
- Permettre dans la ville-centre et les bourgs centre l'accueil d'enseignes de grande distribution non concurrentes aux commerces de proximité.
- Faciliter l'accueil des marchés existants et des commerces ambulants avec des espaces publics adaptés dans les villages pour promouvoir les circuits courts en facilitant la vente directe des producteurs locaux.
- Soutenir les marchés artisanaux et commerciaux (comme ceux de Saint-Claude, Lavans, Les Bouchoux).

Encadrer le développement commercial

- Soutenir la diversité des offres alternatives au commerce traditionnel en encadrant strictement notamment l'installation des distributeurs automatiques.
- Favoriser la mise en place des commerces ambulants en complémentarité des activités existantes.





UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS, ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE

Agriculture



Accompagner l'activité agricole dans sa diversification

- Soutenir et accompagner la filière agricole orientée vers la production laitière traditionnelle à vocation fromagère de qualité avec ses 3 AOP : Comté, Morbier, et Bleu de Gex Haut-Jura, tout en prenant en compte les tensions à venir sur la ressource en eau et fourragère.
- Poursuivre et renforcer la diversification des productions agricoles : agriculture biologique, potagère, maraîchère, circuits courts, groupements de producteurs, chanvre et lin par exemple.
- Maîtriser les projets de constructions agricoles répondant aux besoins de la profession. Assurer une bonne intégration paysagère et la prise en compte de la création d'énergie solaire.
- Permettre la réalisation des projets des activités des fromageries et des fruitières et favoriser la vente directe des productions locales.
- Mener des actions et des études pour valoriser et développer les productions locales en s'appuyant sur le plan alimentaire territorial.

Préserver les activités économiques en lien avec l'agriculture et la forêt

- Lutter contre la déprise agricole et l'avancée de la forêt : conforter le système de pré-bois caractéristique du Haut-Jura.
- Développer des synergies entre les acteurs pour proposer des activités touristiques autour de l'agriculture, en développant l'agritourisme par le biais de petites exploitations par exemple



Tourisme

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS, ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE

Profiter du Haut-Jura-Saint-Claude comme destination « Nature » pour développer son attractivité et son activité touristique

- Prendre en compte les effets des changements climatiques : réduire les impacts du tourisme, et adapter l'offre.
- Sensibiliser les touristes au respect des milieux naturels exceptionnels de montagne (cascades, forêts, gorges, belvédères, tourbières).
- Aménager les sites avec des cheminements organisés, des espaces de stationnement qualitatifs et respectueux de l'environnement, et mettre en place une signalétique raisonnée de sensibilisation.

Veiller au développement de l'affluence touristique et optimiser la répartition des flux

- S'assurer que les sites naturels ne soient pas impactés par une fréquentation massive.
- Promouvoir le développement d'offres touristiques adaptées en s'appuyant sur des lieux identifiés et connus.
- Structurer l'émergence des randonneurs en itinérance à partir des gares et proposer des hébergements à la nuitée.
- Conserver des zones où il est possible de camper et de bivouaquer.
- Anticiper la présence de plus en plus accrue des camping-cars et organiser leur concentration dans le temps et dans l'espace.
- Observer et anticiper de nouvelles formes de consommation touristiques.





Tourisme

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS, ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE

Créer une offre touristique adaptée à tous les types de clientèles

- Suivre l'émergence de pratiques de neige alternatives. Développer la pratique des raquettes, parcours découverte, chiens de traîneau, tout en accompagnant la transition du tourisme hivernal vers un tourisme des quatre saisons en proposant une offre alternative (activités patrimoniales, culturelles, artisanales et agricoles)
- Viser le maintien des téléskis dans les villages des Moussières, Lajoux, La Pesse, Le Manon ou envisager leur réutilisation ou leur reconversion.
- Développer des circuits cyclotourisme sécurisés et adaptés à l'itinérance.
- Soutenir l'aménagement exemplaire des sites naturels permettant les activités et la pratique d'escalade.
- Développer les espaces couverts qui permettent de proposer une offre touristique tout en favorisant l'accueil des associations sportives locales.
- Développer les synergies entre socioprofessionnel du tourisme pour faire émerger de nouvelles offres.





Tourisme

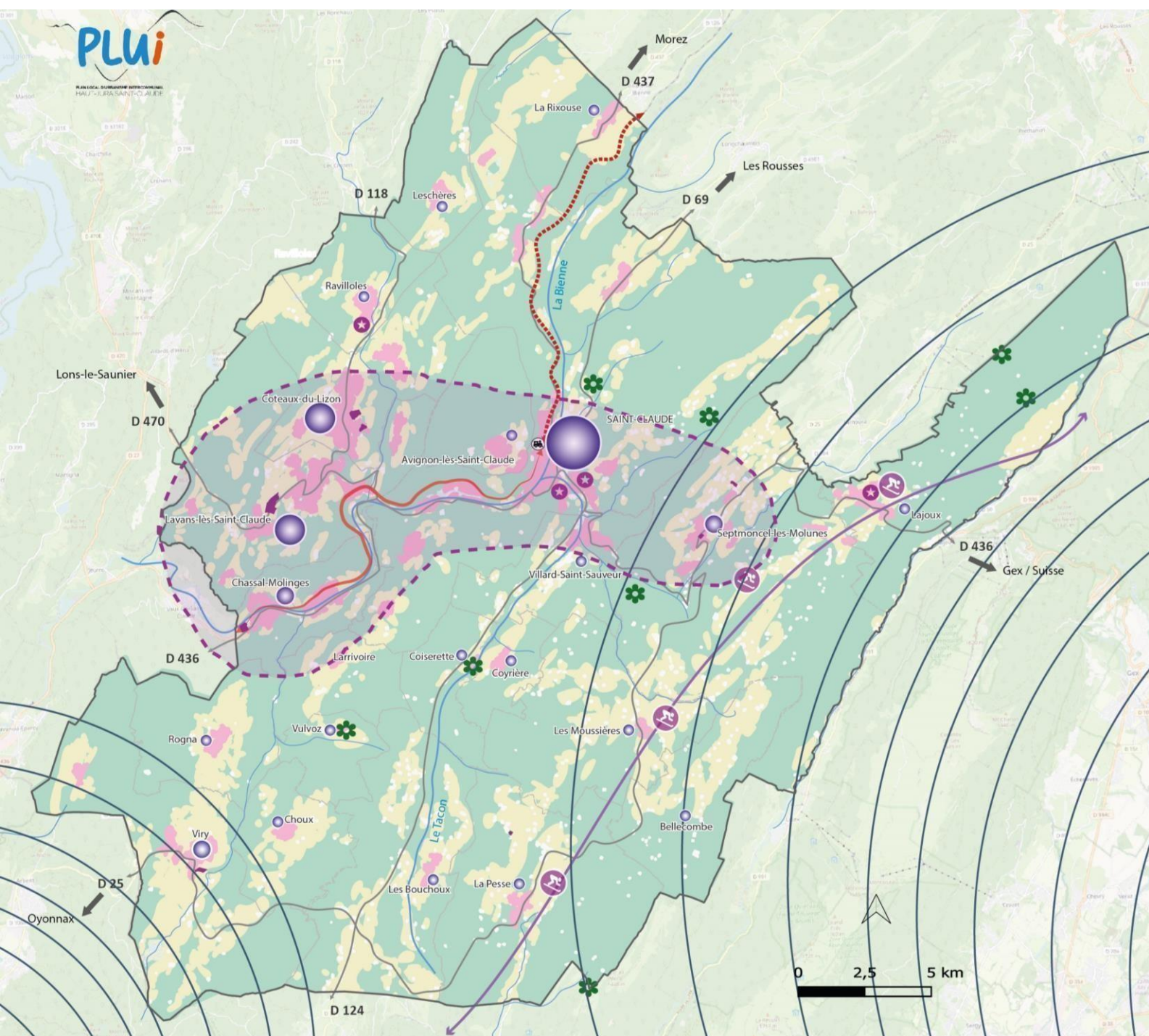
UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS, ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE

Faire du tourisme un vecteur de valorisation du savoir-faire, du patrimoine bâti et paysager

- Valoriser le territoire comme une destination de retour aux sources, reconnexion à la nature, à l'artisanat.
- Maintenir et développer le rayonnement de la ligne des Hirondelles, en tant que patrimoine ferroviaire exceptionnel.
- Renforcer la gare de Saint-Claude comme porte d'entrée du territoire du Haut-Jura grâce au développement d'offres cadencées de transports en commun vers et depuis les nœuds ferroviaires proches (Oyonnax, Andelot en Montagne, Mouchard), en lien avec une offre de mobilité adaptée aux usages quotidiens et touristiques sur le territoire intercommunal.
- Veiller à la préservation du patrimoine ferroviaire de la vallée de la Bienne (Saint-Claude Oyonnax) en vue d'une exploitation future. (Mobilité pendulaire, mobilité douce, tourisme.)



UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS, ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE



Réalisation : Espace Ville, 2025 **Espace
Ville**
SCOPE



UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI S'APPUIE SUR DES SAVOIR-FAIRE RECONNUS, ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ ET COMPLÉMENTAIRE

Agriculture et sylviculture



Permettre une exploitation raisonnée de la ressource forestière



Accompagner l'activité agricole dans sa diversification

Activités et commerces



Accueillir un développement économique et commercial adapté à la structure territoriale :
Ville-centre
Bourg-centre
Pôle de proximité
Commune rurale



Conforter le rayonnement industriel et économique du territoire



Renforcer les activités économiques sur le territoire en et permettre des extensions de qualité



Permettre une mixité de fonction des espaces construits (activités, commerces), en dehors des quartiers résidentiels

Tourisme et attractivité



Profiter du Haut-Jura-Saint-Claude comme destination « 100% naturelle » pour développer son attractivité



Promouvoir le développement d'offres touristiques adaptées en s'appuyant sur l'offre existante :

Remontées mécaniques

Principaux itinéraires nordiques et multiactivités



Faire du tourisme un vecteur de valorisation du patrimoine paysager



S'appuyer sur la culture pour promouvoir le territoire



Maintenir et développer le rayonnement de la ligne des Hirondelles



Créer de nouveaux usages le long de la voie du chemin de fer Saint-Claude - Oyonnax via Lavans et Chassal-Molinges qui seront liés à la mobilité du quotidien et touristique

LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE



Espaces naturels



**Affirmer l'armature écologique et paysagère
comme socle de l'évolution du territoire**

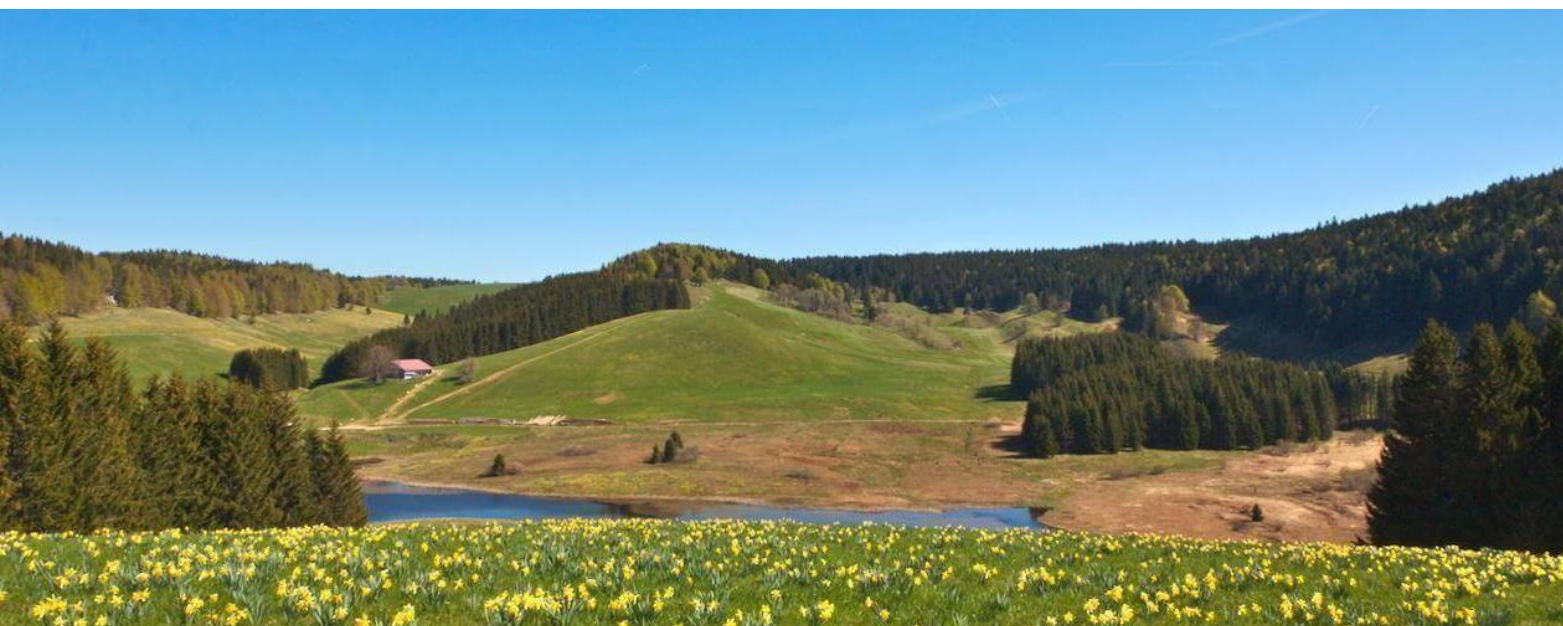
- **Protéger les réservoirs de biodiversité écologiques** qui constituent un des atouts majeurs du territoire
 - Le PLUi prévoit de limiter strictement le développement de l'urbanisation au sein de ces zones, ainsi que les aménagements susceptibles de porter atteinte à la pérennité des habitats naturels, des espèces et habitats d'espèces ayant justifié leur désignation.
 - Les communes dont le bourg et les hameaux sont entièrement situés au sein des réservoirs de biodiversité disposent toutefois d'un potentiel de développement. Ces développements s'inscrivent sur les secteurs les moins sensibles.
 - Les équipements publics, les constructions et aménagements nécessaires à l'activité agricole et sylvicole ainsi qu'à la restauration, la gestion ou la valorisation des sites pourront être admis sous réserve d'être compatibles avec leur préservation.
- **Protéger strictement les zones humides** qui présentent un intérêt écologique et hydraulique marqué. Le PLUi privilégie l'évitement de ces espaces et la préservation de leur espace de fonctionnalité. Lorsque ces espaces sont situés dans ou à proximité des zones urbaines ils sont intégrés comme une composante de l'aménagement afin de valoriser leurs fonctions écologiques et paysagères, de rétention des eaux pluviales et de rafraîchissement.

LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE



Continuités écologiques

- **Protéger les éléments de la trame bleue et permettre leur restauration** : cours d'eau et milieux rivulaires, lacs, plans d'eau, mares, sources ... Outre le maintien des connexions amont/aval, il s'agira de préserver la continuité latérale des cours d'eau (lits moyen et majeur, nappe d'accompagnement) et les sols permettant l'infiltration en amont afin d'en garantir le bon fonctionnement et la qualité.
- **Protéger les pelouses sèches et les landes**, particulièrement celles identifiées dans les inventaires régionaux, tout en prenant en compte les besoins de l'activité pastorale. Les pelouses sèches situées en lisière forestière font l'objet d'une attention accrue eu égard à leur rôle multifonctionnel : biodiversité et prévention des incendies. Les affleurements rocheux seront également préservés en lien de leur intérêt écologique et de leur rôle dans l'infiltration.
- **Préserver les dolines et interdire leur comblement**
- **Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques**, garantir leur fonctionnalité et anticiper les besoins de restauration dans les secteurs fragmentés (notamment basse vallée de la Bienne, entre Saint-Claude et Lavancia-Epercy ainsi que du Plateau du Lizon). Maintenir des coupures d'urbanisation.
- **Préserver les infrastructures agroécologiques** (haies, murs de pâtures, murgers, murets, bosquets, arbres isolés, mares, etc.) pour leurs rôles fonctionnels et dans la structuration des paysages, des plus ouverts aux plus boisés, des plus humides aux plus secs.



LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE

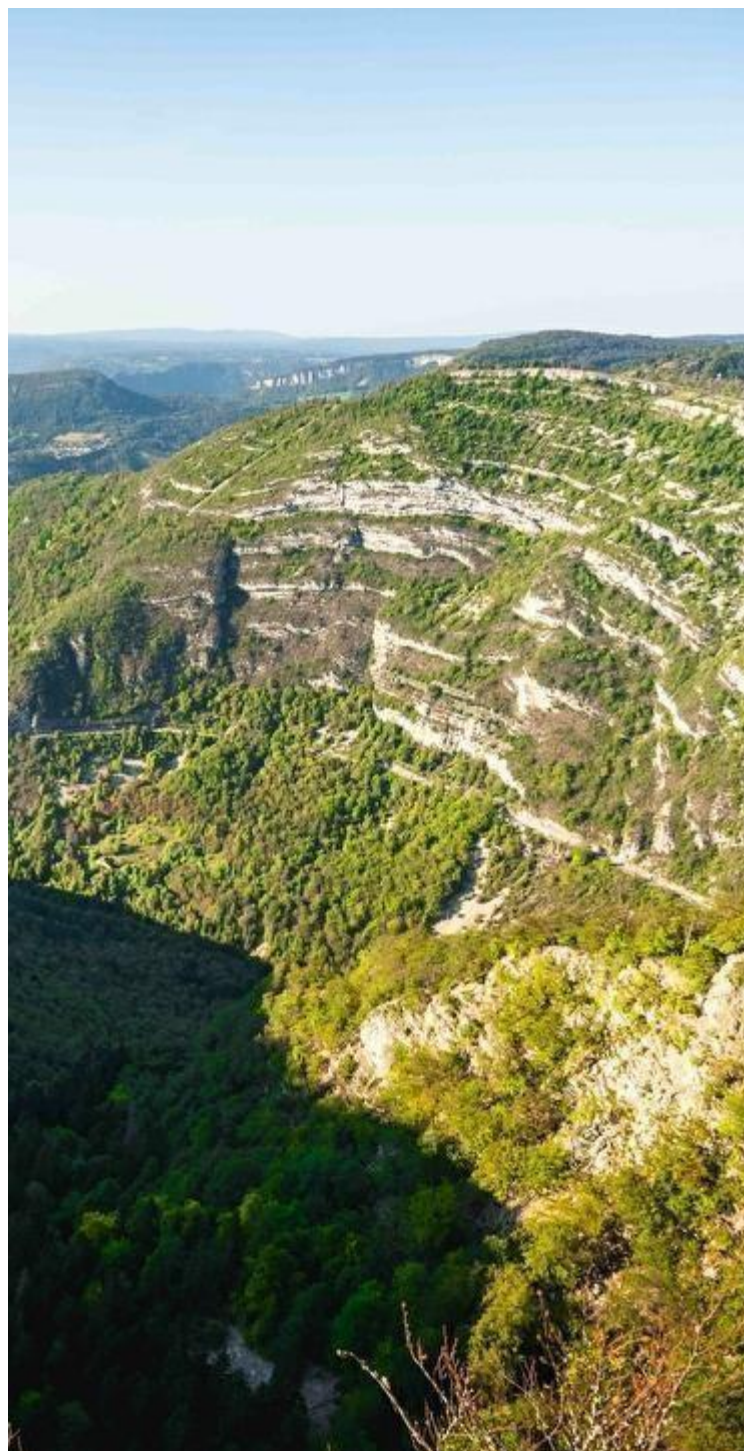


Biodiversité

Valoriser la biodiversité et la place du végétal au sein des aménagements urbains

Le projet de territoire vise à promouvoir un développement de qualité qui se préoccupe de la préservation des ressources et valorise les fonctions naturelles des sols et de la végétation. Il définit les objectifs suivants :

- **Prendre en compte le patrimoine naturel et la biodiversité** dans le cadre des aménagements urbains (milieux naturels remarquables, patrimoine arboré, faune liée au bâti, enjeux liés à la pollution lumineuse).
- Limiter les incidences des projets par la mise en œuvre de la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser).
- **Favoriser la place du végétal au sein des espaces urbanisés et s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature** afin de limiter les risques liés au changement climatique (îlots de chaleur, ruissellement,...). Les aménagements prennent notamment en compte la préservation des sols et les capacités d'infiltration en adaptant les solutions aux contraintes climatiques et l'intensité des usages (ex. enneigement, fréquentation touristique).
- **Favoriser la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces dégradés** (requalification parking des ZA, abords de la Bienne). Identifier les secteurs à renaturer pour réduire les risques et offrir aux habitants des espaces publics de qualité.
- **Soigner les franges urbaines pour leur rôle écologique et paysager**



LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE



Environnement



Assurer sur le long terme la disponibilité des ressources en quantité suffisante pour un partage équilibré et durable

La protection de la ressource en eau et l'anticipation des besoins futurs est essentielle au développement du territoire, particulièrement dans les secteurs de forte fragilité de celle-ci. C'est pourquoi le PLUi fixe les objectifs suivants :

- **Protéger les ressources en eau potables actuelles ou d'avenir** en limitant le développement des activités susceptibles de générer des dégradations de la ressource dans les zones de sauvegarde, aires d'alimentation des captages ou périmètres autour des sources utilisées pour l'AEP (notamment Bief Noir, Trou de l'Abime, Source de l'Enragé, Sources Foules et Montbrillant, Source du Pont des Arches), les secteurs karstiques les plus exposés aux risques de pollution, les milieux humides. Au sein de ces espaces, la protection des milieux naturels contribuant à la qualité de cette ressource fait l'objet d'une attention particulière (boisements, zones humides,...).
- **Programmer un développement en adéquation avec la capacité des ressources** en eau du territoire, en intégrant les besoins des activités économiques (agriculture, industrie, tourisme) et les contraintes de saisonnalité liées aux usages (pics de fréquentation touristique par exemple) et à la disponibilité en eau (étiages).
- **Maintenir un couvert forestier favorable aux ressources en eau** : au-delà de leur rôle dans la structuration des paysages et la constitution de continuités écologiques, les boisements jouent un rôle majeur dans le grand cycle de l'eau. L'évapotranspiration des arbres et de la végétation permet à la pluie de condenser et assurent un niveau de précipitations suffisant à la recharge des sols karstiques.

LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE



Environnement

- **Améliorer et sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire** : optimiser les réseaux existants dans le cadre des développements programmés, favoriser l'amélioration du rendement des réseaux et les solutions d'interconnexion des réseaux existants.
- **Economiser et récupérer l'eau, en particulier dans les secteurs déjà en déficit** (Villard Saint Sauveur, Coyrière, Coiserette), pour tous les usages : promouvoir la récupération des eaux de pluie pour des usages diversifiés via citernes et cuves de récupération, imposer les systèmes de récupération des eaux de pluie (traitement et stockage) notamment sur les bâtiments publics et d'activité.

Limiter toutes les formes de pollution de l'eau notamment

- Corréler l'accueil de nouvelles populations (résidentielle ou touristique) à la capacité épuratoire collective (réseau et station) et celle des milieux récepteurs.
- Prévoir la mise à niveau des équipements d'assainissement collectif qui le nécessitent.
- Dans les secteurs non desservis conditionner tout projet de (rénovation ou construction nouvelle) au raccordement à un système d'assainissement non collectif efficace et compatible avec les conditions locales (sol, milieu récepteur, densité des opérations).
- Conditionner l'installation et le développement des entreprises à la gestion performante de leurs eaux usées.



LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE

Environnement

Gérer les eaux pluviales

- Protéger les axes préférentiels de ruissellement et les fossés ou noues structurantes pour la gestion des eaux pluviales.
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols afin de favoriser l'infiltration naturelle vers les nappes et la rétention des eaux pluviales à la source : accroître l'importance des espaces libres en pleine terre, notamment des emprises économiques et de parkings, dans les centres denses, en toitures végétalisées.
- Viser le zéro rejet d'eau pluviales dans les réseaux pour les pluies courantes *a minima*. Encourager les projets d'infiltration à la parcelle dans les villages, quartiers, extensions, aménagements urbains ou réaménagements des voiries.
- Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols (en réduisant l'artificialisation, en remobilisant des terrains déjà bâtis pour les nouveaux projets) et viser le zéro imperméabilisation nette en compensant les zones nouvellement imperméabilisées par la désimperméabilisation de surfaces déjà aménagées.



LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE



Vulnérabilité

Prendre en compte et prévenir les risques naturels actuels et tenir compte des évolutions liées au changement climatique

- Intégrer les aléas naturels pour éviter d'exposer de nouvelles populations en adoptant des modalités de développement et de gestion différenciées suivant le niveau d'aléa.
- Encadrer l'urbanisation en zone d'aléas pour garantir la résilience des nouvelles constructions (principe de neutralité hydraulique de l'aménagement, dispositions constructives...).
- Maîtriser les ruissellements pour réduire la vulnérabilité des secteurs urbanisés en privilégiant un principe de gestion sur l'assiette des opérations et en encourageant les toitures végétalisées.
- Privilégier les solutions fondées sur la nature pour agir sur l'aléa : protéger les zones humides, protéger les boisements de pente, espaces de mobilité, structures agro-écologiques...
- Maintenir une frange inconstructible entre les lisières forestières et l'urbanisation pour réduire l'exposition aux risques de feux de forêts, susceptibles de s'accroître sous les effets du changement climatique, et prévenir les dommages liés au chablis.
- Prendre en compte les besoins d'aménagements et d'équipements pour la prévention et la lutte contre l'incendie.
- Garantir des conditions d'accès convenables aux espaces forestiers tant pour les activités économiques que pour des pratiques de loisirs.



LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE

Vulnérabilité

Prévenir les risques technologiques

- Réduire les risques industriels à la source en n'implantant pas d'activités à risques dans les zones habitées ou en amont ou dans les zones sensibles en termes de ressources (par exemple pour l'eau potable).
- Favoriser la réduction des risques technologiques préexistants dans le cadre des opérations de rénovation urbaine.

S'adapter face aux crises et événements climatiques exceptionnels induits par le changement climatique

Les objectifs en matière de préservation des trames vertes et bleues de gestion du pluvial, de végétalisation des espaces urbains contribueront à l'adaptation du territoire au changement climatique. En complément le PLUi définit les objectifs suivants :

- Identifier les secteurs à renaturer dans un objectif de prévention des risques et d'adaptation du territoire.
- Rénover, construire et aménager durablement en favorisant un urbanisme bioclimatique permettant l'adaptation des bâtiments et espaces publics ou collectifs aux évolutions climatiques (confort d'hiver et d'été, végétalisation des bâtiments, revêtements des murs et des toits pour réguler les températures dans les espaces urbains, etc.).
- Préserver, voire développer, les puits de carbone du territoire (forêts, prairies, zones humides ...) dont les capacités de stockage sont étroitement liées à leur mode de gestion agricoles ou sylvicoles.





LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE

Énergies renouvelables

Réussir la transition énergétique et climatique du territoire

- Favoriser la sobriété énergétique des logements et du bâti tertiaire en permettant l'adaptation du bâti (y compris patrimonial) aux solutions techniques de rénovation performantes.
- Favoriser les solutions constructives permettant une meilleure performance énergétique des constructions neuves (isolation, bioclimatisme).
- Concilier paysage et développement durable en permettant des formes architecturales innovantes au service de la sobriété énergétique.
- Réduire l'empreinte carbone du territoire en privilégiant le renouvellement urbain, la compacité des formes urbaines, la mixité fonctionnelle, le recours aux matériaux biosourcés, la réduction des besoins en déplacements...
- Contribuer à la production d'énergies renouvelables et de récupération et favoriser le mix énergétique en privilégiant les projets à l'échelle du bâti ou des espaces déjà artificialisés (implantation en toiture, friches industrielles, bâtiments publics) ou à travers la mobilisation des espaces résiduels ou de stationnement, voire fixer localement des exigences de production.
- Développer la production d'énergies renouvelables en cohérence avec la préservation des patrimoines naturels, paysagers et bâtis. Favoriser leur intégration environnementale et paysagère.
- Dans les opérations de renouvellement et de développement urbain, étudier les opportunités de développement d'infrastructures de réseaux de chaleur et de froid à partir de sources renouvelables en fonction des potentiels locaux.





LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE

Espace forestier



Aménager le potentiel de développement forestier et renforcer sa résilience face aux changements climatiques

- Préserver les couverts et sols forestiers en place pour mieux préparer la transition vers des peuplements mieux adaptés aux effets du changement climatique
- Garantir une mobilisation de la ressource forestière en anticipant les besoins en équipements et infrastructures de gestion (dépôts, places de retournement etc.) ou de valorisation de la ressource (potentiel d'implantation de chaufferie ou de réseau de chaleur local) et les implanter préférentiellement hors des espaces agricoles stratégiques et des cœurs de biodiversité prioritaires et secondaires.
- La définition de ces secteurs devra se faire au regard des conditions d'accès et de desserte adaptées aux spécificités du transport forestier, de l'intégration paysagère des installations potentielles, des nuisances générées ...
- Valoriser les débouchés économiques adaptés à la diversité de cette ressource sans remettre en cause les équilibres naturels, paysagers et d'usages du massif.
- Soutenir les initiatives de valorisation des résidus forestiers pour la production d'énergie renouvelable en cohérence avec les autres enjeux et fonctions des peuplements.



LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE

Paysage

Protéger le grand paysage en réduisant l'impact visuel des équipements et extensions urbaines par une intégration paysagère soignée

Renforcer l'attractivité paysagère du territoire et de ses grands paysages

- Rouvrir les belvédères qui se sont refermés, ou ceux peu valorisés, par une gestion programmée dans le temps long et une communication auprès des habitants. Aménager et végétaliser ces belvédères en assurant une intégration paysagère du stationnement de véhicules.
- Entretenir l'accès aux chemins de randonnée, comme aux points de vue, particulièrement en sous-bois.
- Protéger les paysages emblématiques et certaines structures paysagères de l'urbanisation et de la pression touristique.

Valoriser la qualité paysagère du quotidien

- Intégrer dans les projets d'aménagement et d'équipement des objectifs d'insertion paysagère articulant macro-paysages, micro-paysages, formes urbaines et architecturales.
- Protéger les éléments de paysage qui participent à la qualité des entrées de bourgs et de villages.
- Valoriser les paysages depuis les routes.



LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE



Paysage

Qualifier les petits espaces de paysage qui font la nature remarquable du territoire et maintenir les espaces de respiration

- Protéger les coupures d'urbanisation, garantes de la lecture des hameaux, villages, silhouettes urbaines ou encore des perspectives des routes, notamment depuis les belvédères.
- Définir et donner un soin paysager aux limites communales existantes, particulièrement dans l'Est du territoire.
- Qualifier les lisières comme des « articulations heureuses » entre l'espace agricole ou naturel et l'urbanisation.
- Identifier et valoriser les points de vue communaux sur les hameaux et villages, et développer une implantation urbaine soucieuse de ces points de vue.
- Protéger les espaces agricoles proches des tissus existants, garante de la lecture des silhouettes urbaines, des respirations vertes et des paysages.
- Identifier et valoriser les petites aspérités du relief attachées à la lecture des tissus urbains existants (petites lignes de crête, dépressions, vallons en arrière-fond d'entrées de village ou de silhouettes urbaines...)



LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE



Paysage

Assurer une intégration paysagère des aménagements d'espaces publics : revenir à la nature et au caractère vernaculaire du territoire par une qualité d'aménagement jusqu'aux détails

- Encadrer le développement du photovoltaïque au sol en jardin au profit de la qualité des espaces publics et des vues.
- Accompagner le développement des toitures solaires au profit de la lecture des silhouettes de villages.
- Exiger de toute installation d'ombrière photovoltaïque une gestion des eaux pluviales à la parcelle, de même qu'une intégration paysagère, urbaine et architecturale de haute qualité.
- Poursuivre et étendre la politique de perméabilisation des revêtements de sol.
- Inscrire tous les projets en prenant en compte la topographie du site et limitant les travaux de fouille et d'exhaussements
- Assurer une intégration harmonieuse des clôtures, en préservant « l'âme vernaculaire » des communes



LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE



Paysage

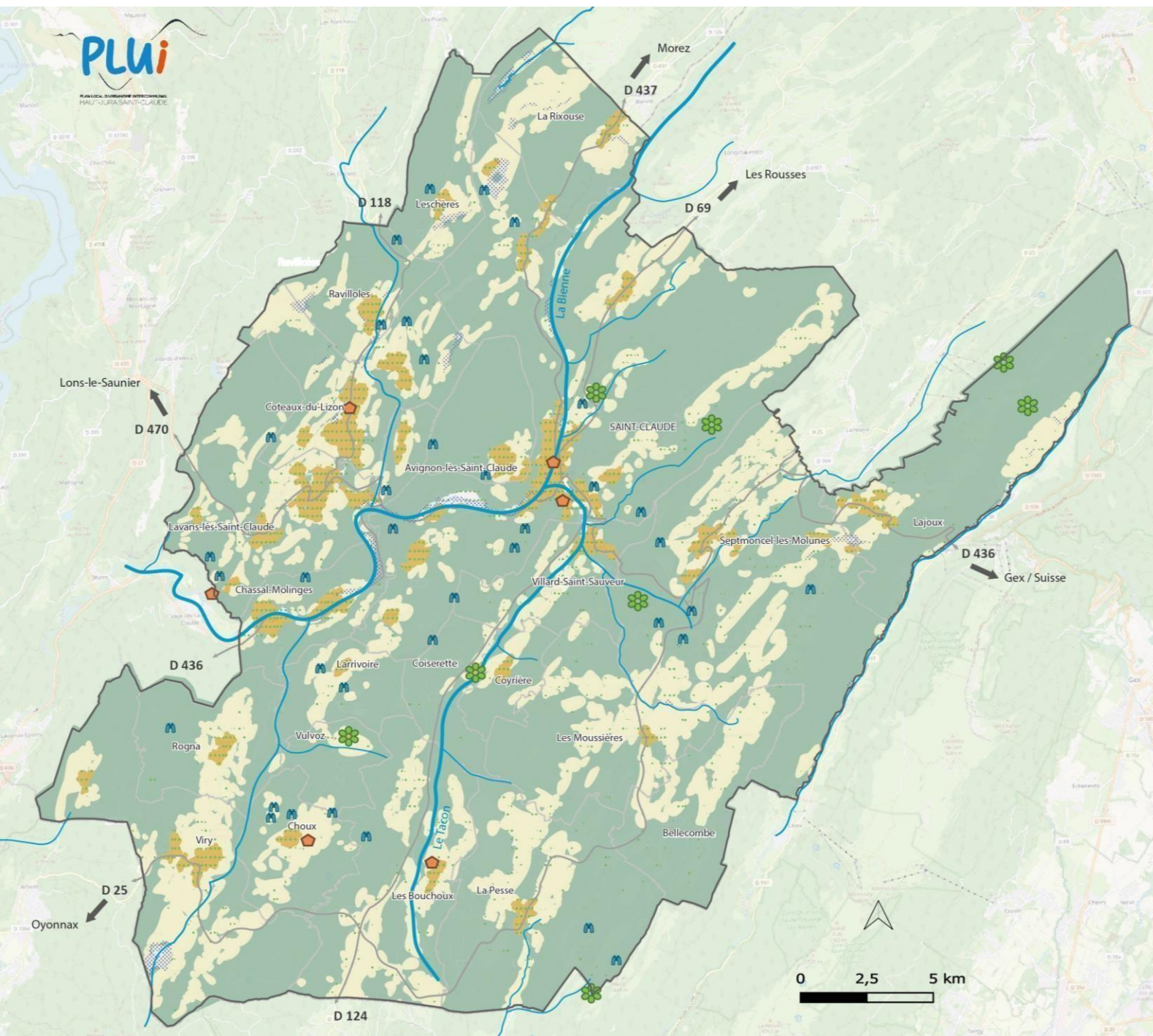
Préserver et valoriser le patrimoine bâti remarquable historique et mémoriel

- Préserver et valoriser le patrimoine mémoriel et religieux comme la cathédrale à Saint-Claude, la chapelle Saint-Romain, le patrimoine de la reconstruction, le patrimoine artisanal et industriel, le patrimoine agricole à l'image des anciens corps de ferme.
- Préserver l'unité architecturale et la réhabilitation des maisons et du patrimoine industriel pour préserver le bâti et l'identité des villages et des bourgs.

- Encadrer le développement de l'hébergement alternatif comme les yourtes ou les tipis et privilégier les formes urbaines traditionnelles de la région ou de facture contemporaine.
- Préserver le petit patrimoine local (murets, anciens puits en pierres, arbres remarquables...), par un repérage précis et sans surenchère informative.
- Maintenir et préserver le patrimoine bâti isolé caractéristique du Haut-Jura (fermes, loges, cabanes). Permettre et faciliter leurs entretiens à travers différentes destinations.



LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE



Réalisation : Espace Ville, 2024 **Espace
Ville**
SCOP

LA SINGULARITÉ D'UN TERRITOIRE DE NATURE PRÉSERVÉ À L'IDENTITÉ FORTE

Agriculture et sylviculture

-  Protéger les espaces naturels et les massifs forestiers. Renforcer la résilience de la forêt
-  Protéger les espaces agricoles productifs
-  Protéger les éléments de la trame bleue et permettre leur restauration
-  Protéger strictement les zones humides

Nature en ville

-  Favoriser la place du végétal et la perméabilité des sols au sein des espaces urbanisés

Paysages

-  Valoriser des sites naturels majeurs, sans les dénaturer
-  Renforcer l'attractivité paysagère du territoire et de ses grands paysages (belvédères)

Patrimoine

-  Préserver l'unité architecturale des villes et villages dans un intérêt patrimonial
-  Préserver et valoriser le patrimoine bâti remarquable historique et mémorial

UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER POUR LES HABITANTS, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER



Démographie



Accompagner le maintien de la population

- Enrayer le déclin démographique en s'appuyant sur des actions de revitalisation de la ville centre de Saint-Claude et de maintien d'une économie variée, attractive, tout en préservant le cadre de vie.
- S'appuyer sur la qualité de vie et les dynamiques extérieures pour conserver la démographie actuelle.
- Orienter la répartition de la population en tenant compte de l'armature territoriale.
- Ne pas chercher à attirer de la population si les conditions nécessaires au bon accueil ne sont pas réunies (accès à l'emploi, au logement, alimentation en eau potable).
- Mettre en adéquation l'accueil de population et les conditions nécessaires au bon traitement de celle-ci (offres et qualités de logements, emplois).
- Créer et maintenir des infrastructures culturelles, sportives et de loisirs adaptées pour favoriser la qualité de vie et le maintien des résidents.

UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER POUR LES HABITANTS, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER



Urbanisation

Planifier une urbanisation qui s'intègre de manière logique et cohérente dans la structure du territoire

- Au sein des bourgs et villages, privilégier les sites adaptés à de petites opérations de renouvellement urbain, intégrées architecturalement.
- Optimiser l'utilisation du potentiel déjà disponible dans les espaces urbains existants, en harmonie avec l'environnement limitrophe et avec les besoins de nature en ville.
- Encourager la création de zones mixtes, combinant habitat, commerces et services, pour dynamiser les espaces urbains.
- Permettre la réhabilitation ou, en étant circonscrite, la création d'habitat diffus, dans la tradition de l'habitat isolé Haut-Jurassien ; le tout dans le respect de la loi Montagne.
- Assurer que toutes les nouvelles constructions publiques intègrent les principes DPE, et privilégier l'emploi de matériaux de constructions respectueux de l'environnement et locaux. Privilégier la solarisation des bâtiments dans une logique bioclimatique et pour la production solaire photovoltaïque et thermique.
- Assurer que toutes les nouvelles constructions respectent les normes DPE et intègre des principes de constructions respectueux de l'environnement. Encourager la création de bâti lié à l'architecture existante.

Préserver le cadre de vie attrayant et durable, notamment à travers les services et équipements.

- Assurer un maillage scolaire équilibré et complet sur le territoire, de l'école primaire au lycée en passant par les collèges.
- Assurer un maillage de services publics satisfaisant les besoins de la population : points Poste, Espaces France Services, projet de gendarmerie entre Lavans et Saint-Lupicin, etc.).
- Poursuivre la valorisation des équipements structurants à l'image du Centre Nautique du Martinet rayonnant sur tout le territoire, et vecteur d'une image redynamisée.
- Investir dans des infrastructures de loisirs et dans des équipements culturels et sportifs appropriés aux besoins des habitants pour renforcer l'attrait du territoire.

UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER POUR LES HABITANTS, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER



Logements

Proposer une offre de logements répondant à tous les besoins

- Proposer des logements adaptés aux étudiants et aux apprenants, aux actifs non-résidents, aux jeunes adultes, aux familles et aux seniors, pour qu'ils puissent rester dans sur le territoire.
- Mettre en œuvre les conditions permettant le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes porteuses d'un handicap : évolution douce du bâti, accessibilité.
- Maintenir une offre de logements sociaux qualitative en l'adaptant aux besoins de façon à les rendre attractifs.
- Offrir des possibilités de primo-accession, y compris dans les secteurs du territoire où le foncier est élevé : développer des formes d'habitat innovant.
- Encourager la création de maisons de retraite à taille humaine, sous formes de petits logements individuels.
- Intégrer un principe de « vitrine », d'exemple à suivre en matière d'autonomie énergétique, d'isolation thermique, de récupération des eaux de pluie, et des nouvelles constructions neuves.



UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER POUR LES HABITANTS, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER



Logements

Privilégier la réhabilitation et la rénovation des bâtiments existants

- Exploiter la mutabilité des bâtiments anciens en favorisant la reconversion de ces derniers ainsi que des friches tout en étant conscients de la limite financière.
- Permettre et accompagner la rénovation thermique du bâti, notamment des logements communaux dans les villages, en privilégiant des matériaux locaux et/ ou biosourcés.
- Développer une offre de logements mixte et plus adaptée à la réduction du nombre moyen de personnes par ménage : logements de petite et moyenne taille.
- Proposer des petits logements avec une offre de services (portage de repas, pressing...), répondant notamment aux besoins de certains emplois itinérants.
- Limiter le développement des résidences secondaires.



UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER POUR LES HABITANTS, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER



Aménagement

Accompagner le renouvellement du bâti dégradé et lutter contre la vacance

- Concentrer l'effort de renouvellement et la réhabilitation des logements vacants, notamment à Saint-Claude.
- Poursuivre le Programme d'Amélioration de l'Habitat Privé (OPAH) : plus de 500 logements (concentrés à Saint-Claude) seront rénovés au cours des 5 prochaines années à compter depuis 2023.
- Viser une extension du programme de L'OPAH pour les autres communes.
- Poursuivre les actions en faveur des quartiers prioritaires (Chabot Miroir, Les Avignonnets) dans un objectif de mixité sociale et fonctionnelle.
- Equilibrer la répartition géographique d'implantation des nouveaux logements à l'échelle du territoire en respectant l'armature territoriale du SCOT.
- Assurer une intégration harmonieuse des nouvelles constructions dans l'environnement.
- Préserver et restaurer le patrimoine historique bâti Haut-Jurassien. Intégrer des solutions de conservation et restauration par exemple, des anciennes loges d'estives, murets de pierres sèches, anciens puits en pierre.



UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER POUR LES HABITANTS, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER



Conforter les pôles d'équipements de proximité

- Favoriser l'accès à une offre adaptée en équipements et services de proximité pour les habitants par un maillage de lieux accueillant des pratiques associatives et sportives.
- Conforter l'offre en équipements scolaires de tous niveaux et développer l'offre de crèches.
- Accompagner les professionnels de santé dans l'amélioration de leurs conditions de travail et pérenniser l'accès aux soins pour les habitants du territoire
- Conforter la structure du réseau de santé : maintenir l'activité hospitalière à Saint-Claude et mutualiser les équipements de santé à l'image des relais et maisons de santé portés par la Communauté de communes, ainsi que des maisons médicales, sans empêcher les initiatives privées.
- Poursuivre le développement des communications numériques sur l'ensemble du territoire appropriées aux besoins des habitants.

Encourager la création de lieux de sociabilité

- Aménager des espaces publics fonctionnels, conviviaux et durables tout en limitant les impacts écologiques et en prenant en compte les contraintes de déneigement.
- Soutenir les événements sportifs de plein air en permettant leur déroulement qualitatif sur le plan de l'accueil des participants, tout en veillant à ne pas détruire la biodiversité.
- Être vertueux dans l'organisation d'événements qualitatifs et ne pas rendre les espaces imperméables.
- Organiser les événements sur des espaces qui restent à proximité des espaces urbains.





UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER POUR LES HABITANTS, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER

Culture

S'appuyer sur la culture pour promouvoir le territoire

- Soutenir l'offre alternatives existantes à la voiture individuelle et développer des solutions en adéquations avec les nouvelles réglementations nationales.
- Maintenir et développer l'offre culturelle au service des habitants en s'appuyant sur les équipements (musée de l'Abbaye, médiathèque le Dôme...) et structures associatives de Saint-Claude (La Fraternelle...) qui rayonnent jusque dans les villages du territoire et au delà.
- Valoriser le musée de la Pipe et du diamant, en s'appuyant plus largement sur la qualité des savoir-faire du territoire en lien avec l'atelier des savoir-faire de Ravilloles.
- Soutenir la présence des associations sur le territoire pour développer les activités culturelles.



UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER POUR LES HABITANTS, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER



Mobilités

Organiser l'usage de la voiture

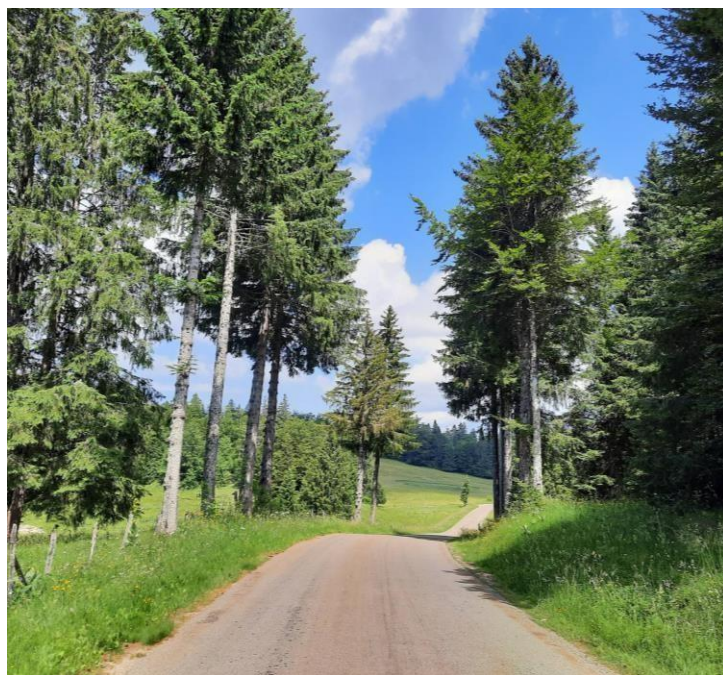
- Soutenir et développer l'offre existante d'alternatives à la voiture individuelle, et l'élargir à de nouveaux modes de mobilité émergents.
- Tendre vers une réduction des temps de trajet domicile/ travail/ équipements.

Développer les mobilités douces

- Développer des solutions de mobilité douce dans le transport quotidien et les loisirs et faciliter l'accès aux différents villages et bourgs en repartageant l'espace public et les routes existantes, afin de desservir le maximum de lieux.
- Aménager des espaces de convivialité aux abords des aménagements destinés à la mobilité douce.
- Sécuriser la qualité des revêtements et les espaces nécessaires aux mobilités douces (marche à pied, vélo) notamment dans les centres-villes et villages, et à proximité des équipements scolaires.
- Aménager une voie douce qui suivra la vallée qui longe la rivière le long de la Bienne et du Tacon à Saint-Claude, à l'image du projet échappée Bienne au cœur de Morez.

Maintenir les infrastructures ferroviaires pour favoriser des transports alternatifs

- Créer de nouveaux usages le long de la voie du chemin de fer Saint-Claude - Oyonnax, via Lavans et Chassal-Molinges.
- Permettre la réalisation de modes de déplacements innovants dans un objectif de sobriété et d'inclusivité du territoire.



UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER POUR LES HABITANTS, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER



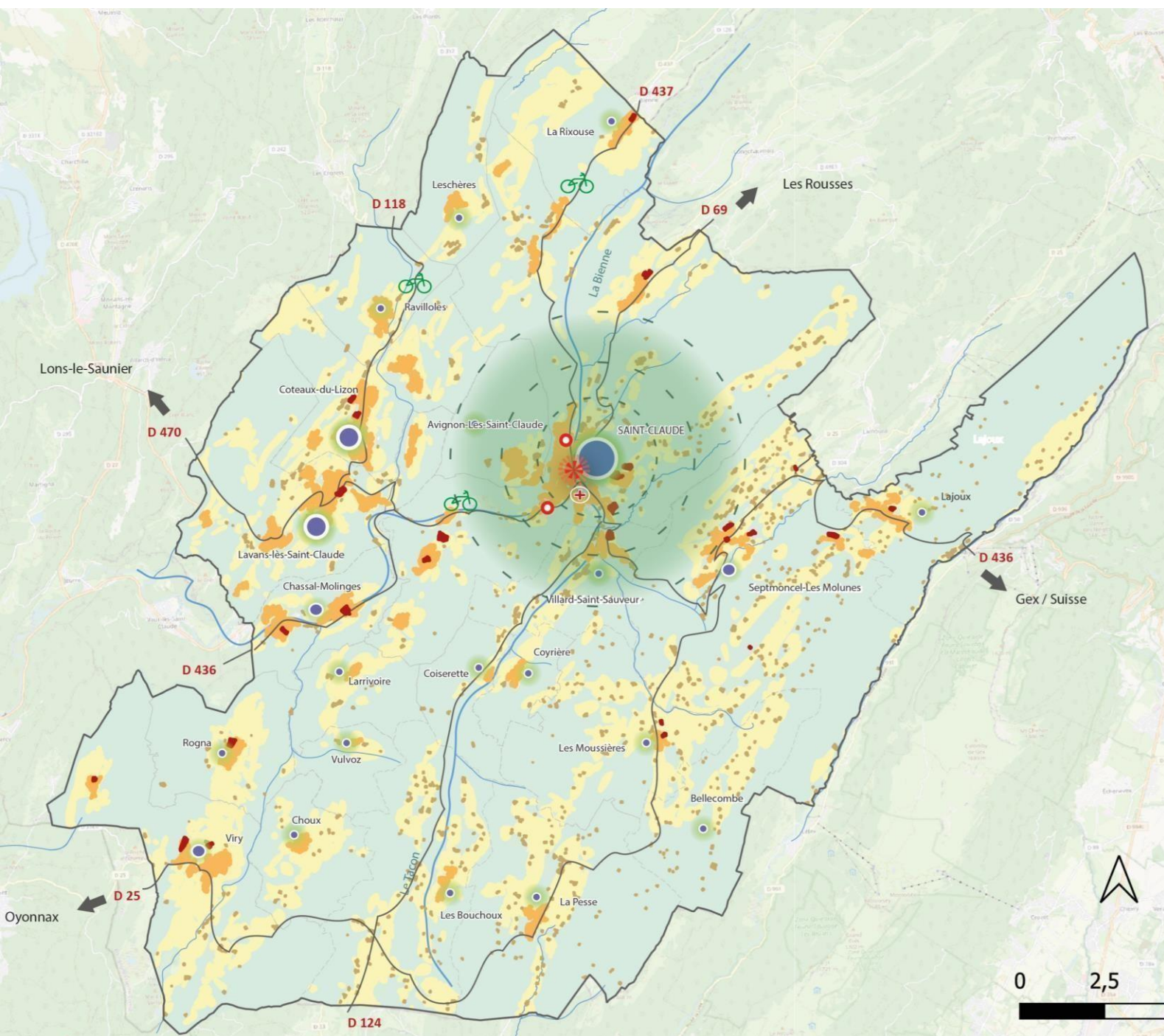
Mobilités

Renforcer les moyens de transport existants à l'échelle locale notamment pour soutenir le développement économique

- Faciliter les déplacements depuis la gare vers le reste du territoire.
- Favoriser les liaisons douces sécurisées intra et inter-communes.
- Proposer une politique de rabattement des transports vers Saint-Claude pour organiser une mobilité multimodale plus raisonnée, en créant par exemple une maison de la mobilité (billetterie, achat, location de vélos/voitures partagées).
- Organiser le transport des frontaliers en transports en commun ou en développant des parkings de covoiturage.
- Renforcer la colonne vertébrale Saint - Claude - Oyonnax tout en s'appuyant sur les projets structurants de transports en commun des territoires voisins.
- Développer l'offre de transports en commun en l'articulant avec celles des intercommunalités voisines.
- Proposer une offre de bus à des horaires adaptés aux besoins des locaux.
- Assurer un maillage pertinent au regard des usages électriques. Permettre la création de nouvelles bornes de recharges sur des axes identifiés.



UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER POUR LES HABITANTS, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER



Réalisation : Espace Ville, 2024 **Espace
ville**
scot

UNE QUALITÉ DE VIE PRIVILEGIEE ET A PRESERVER POUR LES HABITANTS, UNE DÉMOGRAPHIQUE À STABILISER



Urbanisme et aménagement



Maintenir et renforcer la polarité de la ville-centre de Saint-Claude

Accueillir un développement de logements/ équipements adapté à la structure territoriale



Ville

Bourg-centre

Pôle de proximité

Commune rurale



Privilégier les sites adaptés à de petites opérations de renouvellement urbain, intégrées architecturalement



Limiter strictement les possibilités de création de constructions diffuses dans le respect de la Loi Montagne

Logements



Mettre en œuvre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé (OPAH) et viser son déploiement sur d'autres communes



Poursuivre les actions en faveur des quartiers prioritaires



Localiser la majorité des extensions résidentielles en continuité des polarités existantes pour consolider la structure territoriale

Equipements



Maintenir l'activité hospitalière à Saint-Claude

Déplacements



Améliorer la qualité des infrastructures de transport



Créer des liaisons douces sécurisées et intra et inter-communes

Communauté de communes



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

